

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3086

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« liquidées »

les mots :

« prenant effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.